

# Le Fil D'INFO N° 18

Mars 2025

Toute l'actualité de votre caisse  
de prévoyance et de retraite



Page 3

Dossier :  
Les placements  
de la CPRN

Page 6

Découvrez un  
investissement  
responsable, local  
et créateur d'emploi

Page 7

Focus :  
Votre décompte  
de cotisations  
en clair



Caisse de Prévoyance et de  
Retraite des Notaires

# Edito



« Il n’y a rien de constant que le changement », dit une sagesse ancienne !

De fait, **la CPRN est engagée dans un cycle d’avancées importantes, dont la première étape est le changement de son outil informatique métier.** Ce lourd chantier est structurant : il doit permettre de préserver et d’améliorer la qualité du service que la Caisse rend à ses affiliés, en mettant en oeuvre une modernisation d’ampleur. Il avance désormais à bon rythme, avec pour cible une entrée en service espérée au début de l’année 2027.

Cette évolution n’est toutefois pas le séquoia qui cache la forêt, car **nos projets sont nombreux !**

Le déploiement d’outils numériques, la formation des collaborateurs, l’innovation dans les services, la gestion proactive des risques ou la conduite d’une communication réactive sont les vecteurs par lesquels votre Caisse conforte son rôle au service d’une protection sociale contemporaine et performante pour les notaires libéraux.

**Ces transformations ne se font pas dans l’obscurité.** La Mission nationale de contrôle (MNC), initiée par la Direction de la Sécurité sociale sur la CPRN au second semestre 2024, a rendu son rapport définitif. La teneur de ses conclusions est satisfaisante et conforte des choix déjà faits. En creux, elle contient une réflexion importante sur l’adéquation « missions-moyens » pour votre Caisse et sur la nécessité de réétudier de manière récurrente son périmètre d’action, ses objectifs et les moyens matériels et humains dont elle se dote pour les atteindre. Le rapport comporte neuf recommandations attendues, notamment consacrées au renforcement de certaines formalisations utiles.

Dans ce numéro du Fil d’info, un « focus » est fait sur **les réserves financières**, qui garantissent les droits présents et futurs des affiliés. Le pilotage d’un régime de retraite est en effet similaire à celui d’un paquebot : le pilote anticipe ses manoeuvres pour atteindre son cap et pour naviguer efficacement, y compris par gros temps ! Au-delà des chiffres, qui témoignent d’une gestion performante, il est important que ce Fil d’Info mette en avant **le sens d’un portefeuille institutionnel** comme celui de la CPRN, investi pour encourager et soutenir nos entreprises et nos régions.

Le présent numéro s’attache enfin à **rendre clair le décompte des cotisations** - cet investissement qui ne dit pas son nom - en espérant ainsi que chaque actif y trouvera les réponses aux questions qu’il pourrait se poser sur une matière parfois complexe !

Enfin, ce mot d’introduction m’offre l’occasion de **rendre hommage à mon prédécesseur, Jean-Paul Muller**, qui a pris sa retraite l’été dernier après 18 années passées à la CPRN, dont 9 à la direction générale. La gestion d’un régime de prévoyance et de retraite est une tâche unique, en raison des enjeux de long terme qu’elle implique. Parmi tous les sports, la course de relais est probablement celle qui illustre le mieux cette responsabilité, celle de **se transmettre collectivement un témoin pour le porter plus loin.** Puisse ce passage de témoin me permettre, avec les équipes de la Caisse, d’atteindre l’objectif toujours renouvelé de mieux servir ses affiliés !

**Thibaud BEROUD**  
Directeur Général de la CPRN





## LES PLACEMENTS DE LA CPRN :

# *une stratégie financière à long terme*

### **Pourquoi la CPRN dispose-t-elle de réserves financières ?**

La CPRN est un **régime de retraite par répartition**, ce qui signifie que, sur chaque période, ce sont les cotisations des actifs qui permettent de verser les retraites. Depuis son origine, le régime, qui comptait plus de cotisants que de retraités, a été excédentaire (on parle d'excédent technique).

L'**équilibre futur** du régime dépend principalement de l'évolution de sa démographie et de la croissance des produits des offices, sur lesquels sont calculées les cotisations.

Dans le cadre d'un **pilotage prudent** du régime, les excédents d'hier ont été investis à long terme afin :

- **de servir les retraites** de ses affiliés le plus longtemps possible ;
- **et de lisser les efforts de chaque génération** de manière équitable à travers le temps.

Ces réserves sont donc un atout majeur pour assurer la **pérennité du régime**, tout en évitant de faire appel aux finances publiques en cas de déficit technique : responsabilité et autonomie !

## Quelle est la situation financière du régime de retraite, fin 2024 ?

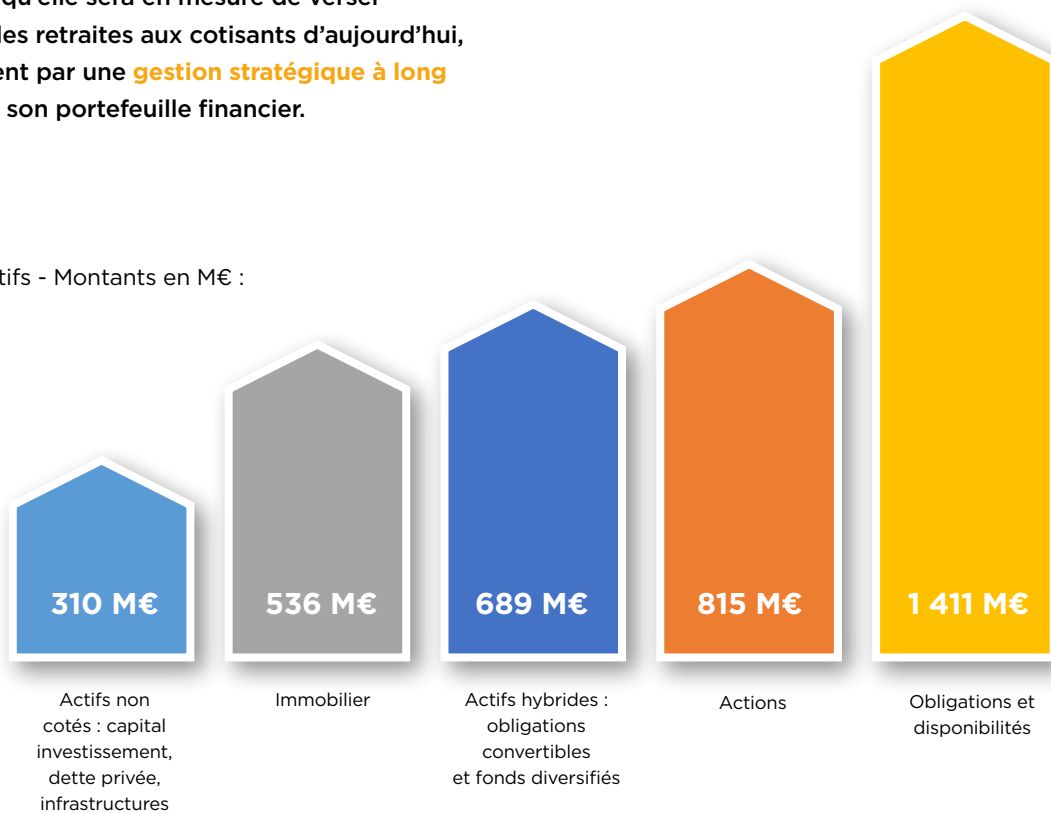
Grâce à un **ratio démographique favorable** (2,10 cotisants pour un retraité), la CPRN n'anticipe pas de déficit technique avant de nombreuses années. Elle met à profit cette période pour **consolider ses équilibres** et s'assurer qu'elle sera en mesure de verser demain des retraites aux cotisants d'aujourd'hui, notamment par une **gestion stratégique à long terme** de son portefeuille financier.

## Comment le portefeuille est-il investi ?

Pour permettre un rendement optimal et sécurisé à long terme, il est essentiel de **diversifier les actifs** présents dans le portefeuille.

Fin 2024, les actifs financiers du portefeuille se répartissaient ainsi :

Type d'actifs - Montants en M€ :



## Chiffres-Clés

# 2,10

C'est le **ratio démographique** des notaires libéraux, qui signifie que le régime compte plus de deux cotisants pour un retraité de droit propre.

# 4,7%

L'importance d'une gestion performante.  
Un capital qui rapporte 4,7 % par an  
**double en 15 ans!**

# 3,76

**milliards d'euros**  
C'est le montant des portefeuilles de la section B, de la section C et du régime de Colmar et Metz.

## Présentation de la Commission des placements avec Maître Nicolas Delouis,

Président de la CPRN, Président de la Commission des Placements



### Qui compose la Commission et comment travaille-t-elle ?

La Commission est composée de 9 membres qui se réunissent chaque mois, et reçoivent à leur arrivée dans la commission une formation sur les différents placements et termes techniques.

Pour préparer ses travaux et éclairer ses décisions, elle s'appuie sur l'expertise d'un cabinet de conseil financier, qui l'assiste et la conseille. Elle profite également de l'expérience de son directeur.

Le programme de ses réunions varie d'une fois sur l'autre, mais comprend toujours :

- une revue détaillée de la situation économique et géopolitique ainsi que des marchés financiers ;
- l'évolution et les performances de nos placements par classe d'actifs ;
- une analyse des risques financiers actuels ;
- des recommandations d'investissement et d'arbitrage par notre conseil financier.

À cela s'ajoutent notamment :

- des rencontres régulières avec des sociétés de gestion, qui nous rendent compte de leurs mandats, et/ou proposent de nouveaux investissements qu'elles présentent ;
- une fois par an, l'analyse du rapport sur les orientations générales de la politique des placements de l'année ;
- les mises à jour de l'allocation stratégique...

Le rôle de la Commission est relativement technique.

Les membres échangent puis prennent les décisions de manière collégiale.

# Interview

### Quelles sont les missions de la Commission des placements ?

La Commission agit par délégation du Conseil d'Administration pour gérer les investissements financiers des réserves de la caisse, avec l'aide de son conseiller financier. Ses principales missions sont de :

- définir les grandes orientations stratégiques pour les placements financiers ;
- superviser les investissements, afin qu'ils soient le plus rentables possible sur le long terme ;
- évaluer les performances des placements et ajuster la stratégie ou lesdits placements, si nécessaire.

Ces actions ont pour but d'assurer la pérennité et la stabilité financière sur le long terme des fonds de retraite des notaires libéraux.

### À quoi la Commission est-elle sensible en matière de politique de placement ?

Les grands principes de la politique de placement des réserves sont fixés dans un règlement financier, lequel doit respecter un décret placement établi par l'État.

La fonction essentielle et principale de ces placements financiers est d'assurer sur le long terme le paiement des retraites des notaires libéraux. Par ailleurs, ils permettent également de traverser les périodes plus difficiles pour le notariat, comme celle que nous vivons actuellement, ou de compenser les effets d'une démographie qui deviendrait moins favorable, sans mettre en risque le versement des retraites.

La Caisse est consciente de sa qualité d'investisseur institutionnel de long terme et de la responsabilité que cet horizon lui confère.

Les membres de la Commission sont ainsi sensibles aux enjeux de développement local, de durabilité (investissements respectueux de l'environnement) et de souveraineté. La Caisse est particulièrement attentive aux enjeux de l'économie française, et s'assure qu'une partie de ses placements participent au développement de cette économie française et de ses emplois.

1

La Commission des placements, avec l'aide d'un conseiller financier, définit l'allocation stratégique, c'est-à-dire le schéma de placement à long terme des actifs financiers. Elle obtient ainsi un portefeuille de référence.

2

Elle choisit ensuite des titres permettant de répliquer, voire d'améliorer les performances de ce portefeuille de référence.

3

Elle fait régulièrement des arbitrages pour se rapprocher du portefeuille de référence ou pour améliorer la performance de certaines classes d'actifs.



## DÉCOUVREZ NOTRE INVESTISSEMENT PRO'ACTION REBOND 2021 : responsable, local et créateur d'emplois



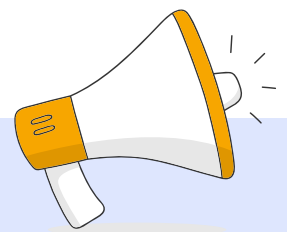
### Témoignage

Maître Créneau-Jaubaud, Conseiller du Président

*Ce fonds a été lancé en 2021 par Pro'Action Retraite, association créée par des élus de caisses de retraite des professions libérales, et notamment à l'initiative de la CPRN. L'objectif affiché visait à financer le rebond de l'économie française et à offrir des solutions innovantes de financement aux PME et aux ETI pour les rendre plus compétitives après la crise du COVID.*

*Il ciblait des entreprises implantées sur le territoire national, qui respectaient certains objectifs de développement durable et qui étaient créatrices d'emplois dans les territoires.*

*Il s'agit d'un investissement responsable qui concilie performance économique, impact social et environnemental. En effet, depuis la création du fonds, dont la gestion a été confiée à Schelcher Prince Gestion, Pro'Action Rebond s'est développé et ses résultats sont très satisfaisants : le rendement du fonds au début de l'année 2025 est deux fois supérieur à l'objectif envisagé (rendement à date d'environ 8 %) mais, bien plus, le fonds a contribué à la création d'environ 5 000 emplois ! Un beau rebond...*



### Le saviez-vous ?

Lors du choix de placements financiers pour la CPRN, la Commission des placements étudie, outre leur rentabilité, leur **impact sur l'économie française et sur l'environnement.**

## VOTRE DÉCOMPTÉ DE COTISATIONS EN CLAIR

Si vous êtes en activité, c'est en février qu'a été calculé votre décompte annuel de cotisations, que vous pouvez retrouver en ligne à tout moment sur le **portail Affiliés**. Vous vous interrogez sur les informations présentes dans ce document, sur le montant de vos cotisations ?

Laissez-nous vous éclairer ?



### Le saviez-vous ?

Les décomptes de cotisations sont disponibles **uniquement en ligne**, sur le **portail Affiliés**, qui vous envoie une **notification** dès leur parution.

**92%**

des notaires en activité disposent d'un compte personnel

Vous pouvez également donner la possibilité à un collaborateur d'accéder pour vous à ce portail : n'hésitez pas à consulter le dépliant « **Simplifiez vos démarches avec l'accès délégué** ».



Ces cotisations vous ouvrent des droits à retraite à trois régimes différents (hors régime de Colmar et Metz) : **le régime de base, le régime complémentaire section B et le régime complémentaire section C.**

**Les assiettes de cotisation** diffèrent selon les régimes :

- **Pour le régime de base**, l'assiette de calcul des cotisations de l'exercice N (2025) est provisoirement assise sur vos **revenus N-2** (2023). Elle est régularisée une première fois en août ou septembre de l'année N (2025) sur la base de vos revenus N-1 (2024) et définitivement établie en août-septembre N+1 (2026) ;
- **Pour les régimes complémentaires section B, section C ou régime de Colmar et Metz**, l'assiette de cotisation est constituée de la **moyenne des produits des exercices N-2 à N-4** (en 2025, il s'agit de 2021, 2022 et 2023).

## C'EST QUOI, LES PRODUITS ?

Les produits correspondent à la part de chaque notaire dans les émoluments de son office, minorés de certaines charges déductibles comme les salaires des collaborateurs.

## Vos questions

### Je rencontre des soucis ponctuels de trésorerie : que faire en cas de difficultés de paiement ?

*N'hésitez pas à contacter les conseillers de la CPRN, qui sont à votre écoute pour vous aider et trouver une solution amiable.*

### Je souhaite simplifier ma gestion : comment demander le prélèvement automatique de mes cotisations ?

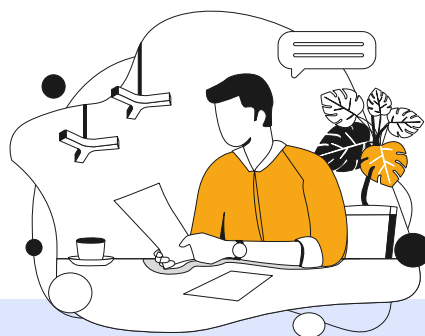
*Envoyez simplement un courriel à [cotisations@cprn.fr](mailto:cotisations@cprn.fr) : nos conseillers vous indiqueront la marche à suivre.*

**95%** d'entre vous utilisent ce mode de paiement facile

*D'autres questions ? N'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par téléphone, ou à consulter la page des Questions fréquentes sur le site [cprn.fr](http://cprn.fr).*

**Les cotisations** sont calculées ainsi :

- **Pour le régime de base, deux taux** sont appliqués à cette assiette :
  - un taux de **8,23 %** pour la première tranche de l'assiette (jusqu'à 47 100 €) ;
  - un taux de **1,87 %** entre 0 € et le montant de l'assiette (la deuxième tranche, avec un maximum de 235 500 €).La cotisation minimale au régime obligatoire est égale à 529 € et la cotisation maximale à 8 280 €. *Mes points retraite : en fonction de la cotisation versée, un nombre de points est acquis : au maximum 525 pour la tranche 1 et 25 pour la tranche 2.*
- **Pour le régime complémentaire section C et le régime de Colmar et Metz**, le taux appliqué sur l'assiette est respectivement de **4,10 %** et **3,60 %**. *Mes points retraite : le montant de cette cotisation est divisé par la valeur d'acquisition du point soit 17,69 €.*
- **Pour le régime complémentaire section B**, les notaires sont répartis annuellement en fonction de leur produits en 8 classes de même effectif, la classe 8 pour les notaires dont les produits sont les plus importants. *Mes points retraite : en fonction de leur classe, les notaires acquièrent un nombre forfaitaire de points : 10 pour la classe 1, 80 pour la classe 8. Le coût d'acquisition des points est fonction de la valeur d'achat de ces derniers (275,81 €) et du coefficient d'âge règlementaire. Par exemple, pour un notaire entré dans la profession en 2015, le coefficient d'âge est de 1,15.*



## QUE VALENT VOS POINTS EN 2025 ?

Un point de la section B ouvre droit à une retraite annuelle de 17,5950 € ; un point de la section C ou Colmar et Metz à 0,9283 €.

Pour un cotisant en cours de carrière, les points acquis seront revalorisés jusqu'au départ en retraite !

*Pour connaître le total de vos points, vous pouvez vous connecter à votre portail Affiliés !*



## CAS PRATIQUE : VOTRE DÉCOMPTÉ\* EN CLAIR



*\* Visuel : spécimen*

**Présentation détaillée de vos cotisations par régime**

**Pour le régime de base**  
Sur la base de vos revenus

Revenus 2023 : 119 981 €

Cotisation provisionnelle  
Tranche 1 : 47 100 € x 8,23% soit 3 876,00 €  
Tranche 2 : 119 981 € x 1,87% soit 2 244,00 €

**Pour le régime complémentaire**  
Sur la base de vos produits:

Section B  
Classe de cotisation : 1  
1,15 x 2 758,10 € soit 3 172,00 €

Section C  
103 464 € x 4,1 % soit 4 242,00 €

**Pour le régime invalidité/décès**

Garantie invalidité  
Cotisation forfaitaire de 427,00 €

Garantie décès  
Cotisation forfaitaire de 897,00 €

**Appel des cotisations 2025**

Mme/M.  
secteur

N° cotisé

Le 19 février 2025

**Votre cotisation annuelle**

Pour le régime de base  
Sur la base de vos revenus  
6 120 €

Pour le régime complémentaire  
Sur la base des produits  
7 414 €

Pour le régime invalidité/décès  
1 324 €

**Cotisation totale 2025**  
14 858 €

**Votre échéancier**

27 février 2025	1485,80
28 mars 2025	1485,80
29 avril 2025	1485,80
28 mai 2025	1485,80
27 juin 2025	1485,80
30 juillet 2025	1485,80
28 août 2025	1485,80
29 septembre 2025	1485,80
30 octobre 2025	1485,80
27 novembre 2025	1485,80

**Prélèvement automatique**

Compte qui sera cotisé :  
N° RCS CPAN :  
Votre RUM :

Calendrier de Prévoyance et de Retraite des Métiers  
43 avenue Pasteur - 93014 Paris 13<sup>e</sup> - contact@cpm.fr - 01 55 12 85 75 100  
www.cpm.fr

- 1 Le total de vos cotisations au régime de base
- 2 Le total de vos cotisations aux régimes complémentaires
- 3 Détail du calcul pour les deux tranches du régime de base : 8,23 % en tranche 1 (entre 0 et 47 100 €) et 1,87 % en tranche 2 (entre 0 et 235 500 €)
- 4 Détail de la section B pour un cotisant en classe 1 (10 points acquis) entré en 2015 dans la profession : 1,15 (coefficient d'âge) x 10 (nombre de points) x 275,81 (valeur d'acquisition) = 3 172 €
- 5 Détail de la section C : 103 464 € (montant des produits) x 4,10 % = 4 242 €. Pour calculer le nombre de points, cette cotisation est divisée par la valeur d'acquisition de la section C soit 17,69 €
- 6 Détail de la cotisation du régime invalidité / décès : cotisation forfaitaire unique en deux parties

## ENQUÊTE DE SATISFACTION : LES ÉQUIPES DE LA CPRN VOUS REMERCIENT POUR VOTRE PARTICIPATION!



Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à notre enquête, menée en liaison avec la CNAVPL, auprès des affiliés du 18 octobre 2024 au 16 janvier 2025. Le questionnaire visait à mesurer votre satisfaction relative à la qualité de la communication avec les services de la CPRN et à l'information fournie aux affiliés.

Cette étude montre dans l'ensemble **un excellent score de satisfaction de nos allocataires** (entre 98 et 100 % selon les critères), que ce soit sur les moyens de contact, les services en ligne ou les informations mises à disposition.

En raison d'un faible nombre de réponses, il est plus difficile d'interpréter les résultats concernant les cotisants. Pour les répondants, l'information est plutôt satisfaisante (entre 81 % et 87 % de taux de satisfaction selon les critères), mais peut encore être améliorée, ce qui nous permet de réfléchir dès à présent à **quelques pistes de progrès**.

## LA CPRN ACCUEILLE LES NOTAIRES DE DEMAIN

Le 10 février 2025, le Président et les services de la CPRN ont eu le plaisir d'accueillir une douzaine d'étudiants en Master II Droit notarial de l'Université Panthéon-Sorbonne.

Cette visite a été l'occasion de présenter leur futur organisme de protection sociale à ceux d'entre eux qui se destinent à une carrière de notaire libéral. Après de fructueux échanges, la rencontre s'est terminée par un moment de convivialité apprécié de tous.



## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- > **Conseil d'Administration**  
**10 avril 2025**
- > **Attestations fiscales (actifs en téléchargement, et retraités par courrier ou téléchargement sur le portail)**

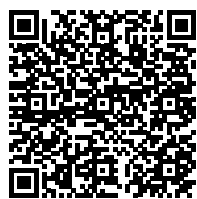
## VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR VOS DROITS À RETRAITE ET SUR LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE CARRIÈRE ?



Estimez votre retraite rapidement et accédez à une information personnalisée sur le site <https://www.info-retraite.fr/>

Sur votre compte retraite, vous pouvez accéder directement aux données connues de la CPRN et de tous vos autres régimes, **mises à jour avec les paramètres de la réforme des retraites de 2023**. Vous pouvez aussi vérifier les informations sur votre situation actuelle.

Le site Info Retraite vous informe sur vos droits en matière de retraite et vous oriente vers les services personnalisés du compte retraite : âge de départ, montant de votre future retraite...



Vous pouvez aussi télécharger l'application mobile « **Mon compte retraite** », qui vous permet de consulter toutes ces informations depuis votre téléphone.



## LE 43 AVENUE HOCHÉ SE REFAIT UNE BEAUTÉ !

C'est en décembre 2024 qu'a débuté le chantier de ravalement de l'immeuble dont la CPRN occupe 2 étages, mené par le pôle immobilier de la caisse, avec le concours d'un architecte extérieur.

**L'objectif ?** Procéder au ravalement de la cour et des courettes, puis des façades de l'avenue Hoche et de la rue Beaujon, ainsi qu'au remplacement de toutes les menuiseries extérieures.

La réception du chantier est prévue fin 2025 : les équipes de la CPRN pourront vous accueillir dans un immeuble ravalé et plus économe en énergie !

# Suivez-nous sur **LINKEDIN**

---

Scannez



Likez !



**CPRN**  
**43, AVENUE HOCHÉ**  
**75008 PARIS**

**01 53 81 75 00**



Caisse de Prévoyance et de  
Retraite des Notaires